



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armée

Question écrite n° 36958

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur les inquiétudes, quant à leur devenir, des personnels civils de la station France Sud de Villepinte (Aude). Le maintien en condition opérationnelle (MCO) de ce centre de transmission, le plus important de nos armées, est jusqu'ici assuré par des agents civils de haute technicité relevant de différents services de l'État. L'accentuation de la politique d'externalisation du ministère de la défense, conjuguée au développement de l'interarmisation, conduit ces personnels à s'interroger quant aux intentions du Gouvernement les concernant, mais aussi à propos de la politique de maintenance des autres installations de France Sud, à savoir le programme Matilde et le programme Transfost. Ils s'étonnent par ailleurs de constater que les agents du service des systèmes d'information de la marine (SERSIM) ont été exclus des stages de formation à Syracuse III qui, en 2006, devrait succéder au réseau Syracuse II. Ces personnels émettent en outre, et à juste titre d'ailleurs, de vives réserves quant à une politique de maintenance qui conduirait à transférer des missions stratégiques de nos armées, telles que celles des transmissions, à des opérateurs privés. Il lui demande de lui apporter toutes précisions sur ces différents points. Il lui demande également quelles sont les intentions du Gouvernement concernant, d'une part, le devenir des personnels étatiques du SERSIM et des travaux maritimes et, d'autre part, celui des spécificités de chaque entité ; l'interarmisation des services de transmission (SERSIM, DCTEI et CASSIC) et le regroupement des services constructeurs (direction centrale de l'infrastructure air, le génie de terre et les travaux maritimes de la marine).

Texte de la réponse

La mutualisation des moyens qui figure dans la stratégie ministérielle de réforme du ministère a pour but de rationaliser les ressources humaines et financières destinées à assurer des besoins communs aux armées. A ce titre, les services constructeurs et les services de transmission sont concernés. Le ministre de la défense a chargé le secrétaire général pour l'administration d'informer les syndicats de la mise en oeuvre de ces réformes. Dans le cadre de la professionnalisation de la fonction immobilière, le regroupement des services constructeurs de chaque armée sur un même site, à Versailles, est en cours d'élaboration. Les modalités de cette restructuration font actuellement l'objet d'études et de réflexions au sein de plusieurs groupes de travail. Pour rationaliser et améliorer le fonctionnement des moyens de télécommunications un service de soutien interarmées relevant du chef d'état-major des armées a été créé en 2003. La direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI) fédère les structures interarmées déjà existantes. S'agissant plus spécifiquement du personnel du site de France Sud de Villepinte, il n'est pas aujourd'hui envisagé de procéder à son transfert vers une structure interarmées. La réorganisation ne concerne que les échelons centraux des services d'infrastructures. Une politique d'externalisation pragmatique constitue une nécessité dans le cadre du nouveau format des armées. A ce titre, un marché est en cours de passation pour confier les niveaux de maintenance 2 et 3 du système Syracuse III à un industriel. En conséquence, les stages de formation du personnel du site de France Sud à ces niveaux de maintenance, devenus sans objet, ont été annulés. Il ne s'agit nullement d'un transfert de responsabilité concernant des missions stratégiques. Seuls certains éléments du système Syracuse seront concernés, tels que les stations d'ancrage du réseau, toutes

situées sur le territoire métropolitain. La responsabilité de la maintenance des stations mobiles, appelées à être déployées sur les théâtres d'opérations, n'est pas incluse dans ce contrat. Ce projet garantit au site de France Sud une charge de travail suffisante permettant le maintien du personnel. Enfin, il n'est pas prévu d'externaliser la maintenance des programmes Transfost et Matilde. Le personnel du site de France Sud a d'ailleurs pu bénéficier d'une formation à l'ensemble des équipements liés au programme Matilde.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36958

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2004, page 2794

Réponse publiée le : 22 juin 2004, page 4698